



398

DQ18.1

Programme décennal de protection des infrastructures
du ministère des Transports face aux aléas côtiers au
Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux Îles-de-la-
Madeleine

6211-06-172

Saint-Pascal, le 13 juillet 2026

COURRIER ÉLECTRONIQUE

Madame Kim Maloney,
Coordonnatrice du secrétariat de la commission d'enquête
kim.maloney@bape.gouv.qc.ca

**Objet : Programme décennal de protection des infrastructures du ministère des Transports
face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine
– Question complémentaire – DQ18 - réponses**

Madame,

La commission chargée de l'examen du Programme décennal de protection des infrastructures du ministère des Transports face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine s'est adressée à notre organisation afin d'obtenir des renseignements complémentaires relativement à une question soulevée dans le cadre de l'analyse du dossier.

En réponse à cette demande, vous trouverez ci-joint le document présentant les renseignements demandés dans le cadre de la question complémentaire DQ18.

Nous espérons que les informations fournies contribueront utilement aux travaux de la commission et nous demeurons disponibles pour fournir toute précision ou tout renseignement additionnel qui pourrait être requis.

Nous vous remercions de l'attention portée aux renseignements transmis et nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Nancy Dubé
Préfète élue de la MRC de Kamouraska
ndube@mrckamouraska.com

p. 1



Programme décennal de protection des infrastructures du ministère des Transports face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine – Question complémentaire – DQ18

Réponses :

a. Qui répondrait à ce sondage ? Et comment procéderiez-vous ?

Suivant la transmission du sondage du MTMD, la MRC de Kamouraska s'engage à le distribuer aux 15 municipalités qui composent son territoire. Les municipalités seront invitées à partager le sondage sur les médias sociaux et à le rendre disponible au bureau municipal pendant une période donnée. Du côté de la MRC, le sondage sera également partagé sur les médias sociaux.

b. Comment la réponse serait-elle préparée ?

Une date limite de réponse, en fonction de la date de réception du sondage du MTMD sera fixée. Pour les réponses colligées en ligne, selon la plateforme, un document résumé sera produit et analysé. Pour les réponses reçues « sur papier », un document résumé sera également produit. Ultiment, la MRC rendra public un document qui regroupe l'ensemble des réponses recueillies dans le cadre de ce processus de consultation.

c. Est-ce que la démarche impliquerait une consultation interne auprès de membres du personnel ou d'élus ?

Les employés de la MRC, de même que les élus seront invités à répondre au sondage via leur municipalité respective. Aucune consultation interne n'est prévue.

d. Vos municipalités prévoiraient-elles consulter leur population avant de formuler une réponse ? Le cas échéant, comment procéderiez-vous ?

La consultation de la population se fera via le sondage essentiellement. La MRC ne prévoit pas consulter les citoyens du Kamouraska d'une autre façon. Si les municipalités souhaitaient le faire, elles seraient évidemment encouragées à procéder.